

Image not found or type unknown



Droit familial "enfance en danger"

Par **cipollina**, le **29/10/2008** à **14:49**

Bonjour,rnrnMa petite fille savait que son père allait se tuer, elle n'avait que 6 ans 1/2 au moment des faits.rnAujourd'hui elle donne le change par de grands sourires mais je vois ses yeux se ternir.rnrnNous avons fait appel, à l'association " enfance en danger ", est ce suffisant ?rnDoit-on signaler à un juge pour enfants que cette petite n'a toujours pas suivi de psychothérapie.rnrnAvec mes remerciements acceptez mes salutations respectueuses.rnrnMme Cipollina

Par **jeetendra**, le **29/10/2008** à **16:24**

bonjour, avez vous appelez le 119 pour un suivie de votre fille par un psychologue, cordialement